

CGT' Infos

Le panneau d'information des personnels
de l'Enseignement et de la Formation Privés

SNPEFP-CGT – case 544 - 263 rue de Paris-93515 MONTREUIL Cedex
sn@efp-cgt.org-www.efp-cgt.referencesyndicale.fr-06 77 13 38 80

N°91
Mai 2021

REPRÉSENTATIVITÉ : la CGT au service des salariés

La CGT est confirmée 2ème organisation syndicale avec 1 151 897 voix et 22,96% des suffrages. Ce résultat agrège le vote des salariés des entreprises de plus de 10 salariés qui s'est achevé le 31 décembre 2020, celui des salariés des Très Petites Entreprises qui ont conforté la CGT première organisation syndicale en avril dernier et le vote des salariés des chambres de l'agriculture qui ont aussi placé la CGT première organisation.

La CGT est, par ailleurs, première organisation dans la Fonction Publique, suite aux élections de décembre 2018.

La baisse de participation constatée lors de tous ces scrutins doit interpeller tous les acteurs de la démocratie sociale. Avec ces résultats, la CGT mesure le déficit de présence qu'elle doit combler auprès de tous les salariés quelles que soient leurs catégories socio-professionnelles et leurs diversités pour redevenir première organisation syndicale dans le secteur privé. Ce 3ème cycle d'élection dans le privé a été bouleversé par la nouvelle organisation du « dialogue social » dans l'entreprise avec l'apparition du CSE (Comité Social et Economique) créé suite aux ordonnances Macron de 2017 en lieu et place des CE, CHSCT et DP. La mauvaise volonté du patronat, couplée au dogmatisme gouvernemental, a encouragé de nombreuses entreprises à ne pas s'acquiescer de leurs obligations légales ou, pour le moins, à freiner la mise en place de ces nouvelles instances. De nombreuses pratiques discriminatoires, lors de la constitution de liste et particulièrement envers celles de la CGT, ont aussi été relevées, ce qui est proprement scandaleux. Dans notre pays, les salariés doivent

pouvoir opter pour l'organisation de leur choix. En conséquence, près d'un salarié inscrit sur deux n'a pas ou pu participer au vote dans son entreprise. La liberté d'expression doit être garantie pour tous les salariés ; la CGT réaffirme son exigence pour une période de vote commune à tout le salariat et favorisant le vote physique. Le développement des luttes actuelles, dans le contexte sanitaire du moment, encourage toute la CGT à être encore plus présente et plus accessible, pour se placer à l'offensive sur le nouveau cycle de représentativité qui est engagé depuis le 1er janvier 2021.

La CGT remercie ses militants pour leur engagement et les salariés qui lui ont fait confiance. Elle encourage les travailleurs et travailleuses qui se battent et se mobilisent à ses côtés à rejoindre l'organisation pour peser plus fort ensemble. Déjà, des résultats très encourageants se font jour, qu'il s'agisse du nombre de nouvelles adhésions, du vote CGT de salariés, de la création de nouvelles bases, etc. La CGT continuera à tout mettre en œuvre pour être le syndicat de tous les salariés, afin d'accroître le rapport de force et construire ensemble une société de progrès social et de solidarité.



la
cgt



Soutenir chacun, c'est s'engager auprès de tous.

Notre action sociale agit dans trois grands domaines : le handicap, la santé et la maladie, la précarité pour apporter son soutien aux plus fragiles et favoriser l'inclusion de tous dans la société.

groupe-apicil.com

SANTÉ | PREVOYANCE | ÉPARGNE & SERVICES FINANCIERS | RETRAITE

 GROUPE
APICIL
UNIKES. ENSEMBLE

APICIL Transverse Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1er juillet 1901, n° SIREN 417 591 971 - siège social: 38 rue François Peissel 69300 Caluire-et-Cuire **GRESHAM Banque SA** à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 997 634 €, RCS Paris 341 911 576, N°14.120, siège social : 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris Cedex 08. Établissement de Crédit 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 75436 Paris Cedex 09 **APICIL Asset Management SA** au capital de 8 058 100 € - RCS Paris 343 104 949 - SGP - Agrément AMF n° GP 98038 Siège social 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08
Photo : Shutterstock - IN21/FCR0013 - communication publicitaire à caractère non contractuel

Brèves des sections syndicales

L' E2C Marseille « Merci Patron ! »

Et oui, merci patron car il ne faut pas hésiter à remercier son employeur lorsque celui-ci vous permet de vous épanouir dans votre entreprise.

D'où venons-nous ?

À l'E2C Marseille, jamais nous n'aurions imaginé mon camarade et moi-même avoir un tel engagement syndical. En effet, salarié de l'entreprise depuis plusieurs années, nous nous consacrons entièrement à l'accompagnement des stagiaires dont nous avons en charge le suivi. Ce n'est que lorsque nous avons pris conscience que nous n'obtiendrions pas l'écoute nécessaire tant de notre Président, de la Directrice Générale, et du CSE d'ailleurs, que nous avons choisi de chercher un soutien extérieur. C'est donc bien grâce à eux que nous avons découvert la satisfaction de porter la parole des salariés face à la direction générale.

Où en sommes-nous ?

Aujourd'hui dans l'entreprise, plus de la moitié des effectifs suit notre activité par le biais de nos communications et publications via le site de la section syndicale : <http://www.cgte2c.fr/>

Où allons-nous ?

Ce ne sont pas les sujets qui manquent ni les sollicitations de nos collègues, les NAO qui démarrent ainsi que la mise en place de la nouvelle classification sont sources de négociations et discussions enrichissantes.

Pour tout cela et à l'instar de nos grands auteurs, nous reprenons en chœur

« Merci Patron ! ».

(Paroles de Gérard BERGMAN et musique de Luis REGO)



La Compagnie de Formation

À la demande des délégués syndicaux, et après acceptation de la part de la direction, nous avons à LCF ouvert les négociations télétravail pour les formateurs, formatrices. Et nous les avons suspendues ! La mise en place du télétravail pour les formateurs-trices n'est pas aisée.

Après avoir cadré la différence entre le télétravail et les cours à distance effectués sur son lieu de travail, car la confusion était grande, nous avons échangé sur les critères d'éligibilité, le nombre de jours, une participation aux frais (ce qui fait grimacer). Échanges qui ont mis en lumière diverses manières d'approcher le télétravail, et rappelé que cela ne pouvait se faire que sur la base du volontariat.

Direction et délégués syndicaux, nous avons pris conscience qu'organiser le télétravail pour les formateurs, formatrices de LCF s'avère difficile.

Comment organiser une journée de cours si au moins une personne refuse le télétravail ? Cela implique-t-il de combiner cours en face à face et cours à distance ?

L'organisation générale est à revoir.

Fort souvent multi-employeurs, cela ne va-t-il pas soulever des problèmes d'organisation pour les formateurs ?

Générer du stress dû aux déplacements ?

Faut-il élargir à toutes les matières ?

Faut-il cibler les cours dont la durée est de 4 heures ?

Ou les cours de 2 heures, voire de 1h30, sont-ils éligibles ?

Exclure les cours de plus courte durée reviendrait à exclure des formateurs qui interviennent dans des matières dont la durée est moindre.

Et la maîtrise du numérique prend de plus en plus d'ampleur.

Or, en GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels), nous « travaillons » sur la place du numérique. Nous avons donc convenu qu'il était judicieux de voir le résultat de la GEPP, afin d'avoir une base plus fiable.

Ainsi, nous avons trouvé un « accord » : la suspension des négociations !

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA RÉFORME 100 % SANTÉ

POUR LES SALARIÉS

LES FRANÇAIS ET LE RENONCEMENT AUX SOINS :



“ 1/4
des français
concernés * ”



“ 3 / 4
pour raisons
financières * ”



©James

* Selon le baromètre de l'Observatoire des non recours aux droits et services (Odenore) mené en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements.

EN RÉPONSE :

LA RÉFORME DU « 100 % SANTÉ »



Pour un ACCÈS
aux soins
FACILITÉ



Pour des
équipements
de QUALITÉ



Pour une
LIBIBILITÉ
des garanties
SIMPLIFIÉE

Vous êtes **salariés d'entreprise** et vous disposez d'une **complémentaire santé responsable obligatoire**.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la réforme 100 % SANTÉ est entrée en vigueur.

Celle-ci va progressivement permettre à **tous d'accéder** à des soins jusque-là très coûteux et présentant actuellement **des restes à charge** très élevés dans trois domaines : **AIDES AUDITIVES, LE DENTAIRE et L'OPTIQUE.**

Votre contrat santé va donc être ré-étudié par l'assureur choisi par votre employeur pour vous permettre d'accéder à ce dispositif et être adapté au 1^{er} janvier 2020.

CE QUE LA RÉFORME VA CHANGER :

RESTE À CHARGE AVANT LA RÉFORME

- Aides Auditives : **850 euros***
- Dentaire** : **195 euros**
- Optique : **65 euros***



RESTE À CHARGE EN 2021 (panier 100 % SANTÉ)

- Aides Auditives : **0 euro**
- Dentaire** : **0 euro**
- Optique : **0 euro**

* Source : Ministère de la solidarité et de la santé. Somme moyenne par oreille, et par monture et verre. ** Soins et certaines prothèses dentaire

Au fil des 3 prochaines années, **vous bénéficierez de paniers de soins de mieux en mieux remboursés en aides auditives, dentaire et optique.** Le « 100 % SANTÉ » sera effectif en 2021.



LISIBILITÉ DES GARANTIES :

Dans le cadre de la réforme, les organismes complémentaires se sont engagés à une meilleure lisibilité des barèmes de garanties.

- Harmonisation des libellés de garanties
- Les prestations seront exprimées en euros et plus en BRSS (Base de Remboursement Sécurité Sociale) ou PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale)
- Des exemples de remboursement seront fournis ainsi que des simulateurs de remboursements

APICIL Mutuelle : Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIREN sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé au 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire

APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire

Réf. : 3638 - Mars 2019 - Conception APICIL

Document non contractuel à caractère publicitaire - SP19/FCR0214



CCNOF-IDCC 1516

FFP : À quand la remise du César du meilleur acteur ?

Ne l'appellez plus FFP, mais « **Acteurs de la compétence** ». Le 31 mars 2021, réunis en Assemblée générale extraordinaire, les adhérents de la Fédération de la formation professionnelle (FFP) ont adopté le changement de nom de l'organisation.

Ce changement de nom concrétise l'élargissement du périmètre de la FFP initié en 2019, avec de nouveaux statuts permettant d'accueillir les acteurs privés concourant au développement des compétences : CFA, éditeurs de solutions numériques, certificateurs, cabinets de conseil...

L'organisation et ses membres s'engagent également à promouvoir les plus hauts standards de professionnalisme et d'éthique.

Nous ne manquerons pas de leur rappeler que la formation n'est pas que du cinéma !

Comité de pilotage CDII

Trois réunions ont permis de construire deux questionnaires. L'un est destiné aux employeurs, l'autre aux salarié.e.s.

Rappel :

La branche des organismes de formation a lancé une enquête inédite auprès de ses salariés en CDI Intermittent afin de mieux comprendre la place de ce contrat dans les politiques de GRH des organismes de formation. Vos réponses permettront également aux partenaires sociaux de savoir s'ils doivent revoir ce dispositif.

Si vous êtes salarié.e CDII d'un organisme de formation, votre participation à cette enquête est importante ! Cette enquête est totalement anonyme et vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne seront traitées qu'à des fins statistiques et aucune information ne sera transmise à un tiers.

Merci à nos adhérents en CDII (OF) de répondre au questionnaire en cliquant [ici](#)

Nouvelle représentativité dans les organismes de formation privés

Dans un contexte « macroniste » défavorable à la représentation des salariés dans les entreprises le taux de participation des salariés aux élections CSE en a pris un coup (+/- 9 % de moins qu'en 2017) ! La nouvelle mesure de la représentativité des organisations syndicales dans la branche des organismes de formation a été rendue publique le 26 mai.

La mesure d'audience syndicale consolidée ne sera connue qu'en septembre mais ne pourra faire varier que de très peu, et à la hausse, les résultats présentés dans le tableau 2021.

En attendant nous pouvons déjà faire l'analyse suivante :

- L'Unsa a obtenu la représentativité et va rejoindre les cinq organisations historiques autour de la table de négociation.

- La CFDT est en baisse mais reste le premier syndicat représentatif du secteur tandis que les autres, à l'exception de la CFE-CGC, voient leur audience diminuer.

- La CGT reste néanmoins le deuxième syndicat du secteur mais voit sa position amoindrie par rapport à 2017. Nous vous communiquerons les bons chiffres dès parution de l'arrêté. En attendant, voici la répartition des forces en présence.

Avec plus de 30%, seule la CFDT est en mesure de signer un accord sauf si celui-ci ne fait pas l'objet de l'opposition d'un ou plusieurs syndicats ayant une audience électorale d'au moins 50 %.

1 CFDT, 2 CGT, 3 CFE-CGC , 4 CFTC, 5 CGT-FO, 6 UNSA

	Arrêté 2017	non consolidés 2021		
1 CFDT	35,12%	32,46%	▬ -2,66%	1
2 CGT	27,23%	20,08%	▾ -7,15%	2
3 FO	14,32%	9,53%	▾ -4,79%	5
3 CFTC	13,25%	10,31%	▬ -2,94%	4
5 CFE-CGC	10,08%	11,83%	▴ 1,75%	3
UNSA	5,24%	8,31%	▴ 3,07%	6



VOUS PRENEZ SOIN DES AUTRES, à nous de vous donner un **coup de pouce !**

Vous vous occupez d'un proche (enfant, conjoint ou parent) dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? **Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, vous pouvez bénéficier de solutions concrètes et personnalisées pour vous épauler.**

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet [malakoffhumanis.com](https://www.malakoffhumanis.com)

EPI-IDCC 2691

La Négociation Annuelle Obligatoire de Branche EPI :

On ne se contente pas des miettes...

Débutée en décembre 2020, la NAO de la Branche EPI n'apporte aucun avantage aux salariés.

Le projet d'accord soumis à signature propose une augmentation globale de 0,5%, qui se traduit par 8-12€ brut par mois. Rien avoir avec le 2,5 % en 2019 ou bien le 1,8% en 2020.

D'autant plus le FNEP refuse d'inclure le personnel enseignant Niveau 10 dans cette presque imperceptible augmentation, et les barèmes de correction des copies pour l'EAD sont carrément indécentes et inférieurs au taux horaire de chaque catégorie. D'ailleurs les organisations syndicales ont dû attendre trois mois pour obtenir les tableaux Excel des grilles de salaires afin de vérifier les calculs.

En 2020, nous avons obtenu le paiement des 3 jours de congés pour enfants malades, pourtant cette année, l'organisation patronale refuse la prise en charge des 2 jours supplémentaires accordés aux parents d'un nourrisson...Le FNEP a proposé d'inscrire dans le projet d'accord les nouvelles dispositions légales pour les congés de deuil... mais cela ne résulte en rien d'une négociation collective. Concernant les mesures en faveur de l'égalité professionnelle, aucune mesure concrète, néanmoins une vague promesse d'encourager les entreprises à suivre une formation sur ce thème. Il est inacceptable de passer cinq mois à négocier sur un accord qui n'améliore ni la rémunération ni les conditions de travail des salarié.e.s de la Branche.

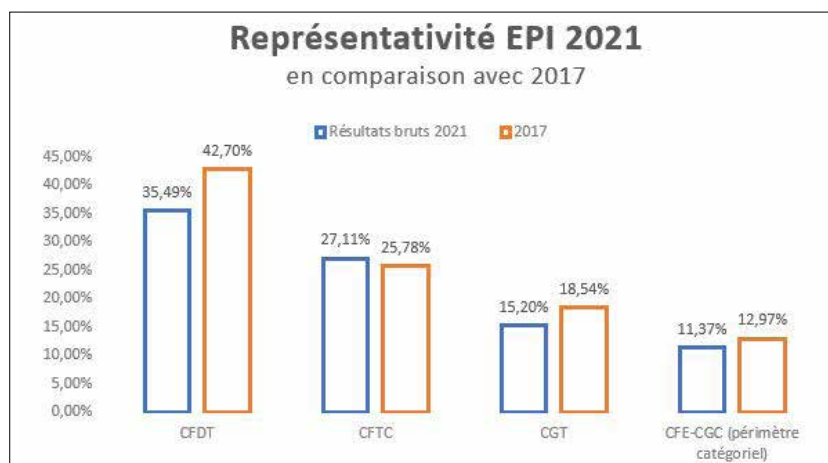
Nouvelle représentativité dans l'EPI

Dans un contexte « macroniste » défavorable à la représentation des salariés dans les entreprises, le taux de participation des salariés aux élections CSE en a pris un coup ! La nouvelle mesure de la représentativité des organisations syndicales dans la branche de l'EPI a été rendue public le 26 mai. La mesure d'audience syndicale consolidée ne sera connue qu'en septembre mais ne pourra faire varier que de très peu, et à la hausse, les résultats présentés dans le tableau pour les résultats 2021.

Premier constat avant les résultats définitifs en septembre :






- La CFDT reste la 1ère organisation syndicale mais accuse une baisse importante et demeure en mesure de signer seule un accord de branche ($\geq 30\%$), sauf si celui-ci ne fait pas l'objet de l'opposition d'un ou plusieurs syndicats ayant une audience électorale d'au moins 50 %.
- La CGT est en légère baisse.
- La CFTC et la CFE-CGC sont en progression

- 1 CFDT
- 2 CFTC
- 3 CGT
- 4 CFE-CGC



Protection, services, accompagnement social

(**Souriez, vous êtes au cœur**
de nos engagements)

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



On aime vous voir sourire

MI-12552_1011